

Image not found or type unknown



Pension alimentaire d'un enfant majeur

Par **Thierry**, le **17/08/2009** à **17:52**

Bonjour, rnrnMa fille a actuellement 18 ans et entre en terminal rnrnElle veut quitter le domicile familial et aller au lycée dans une autre ville que celle où j'habite rnrnElle me dit qu'elle est majeur et qu'elle a le droit de faire ce qu'elle veut rnrnElle me demande de prendre en charge ses besoins vu qu'elle poursuit des études, peu importe le lieu rnrnDois je effectivement lui verser une pension alimentaire alors qu'elle peut faire ses études de terminale en restant à la maison ? rnrnMerci d'avance pour votre conseil